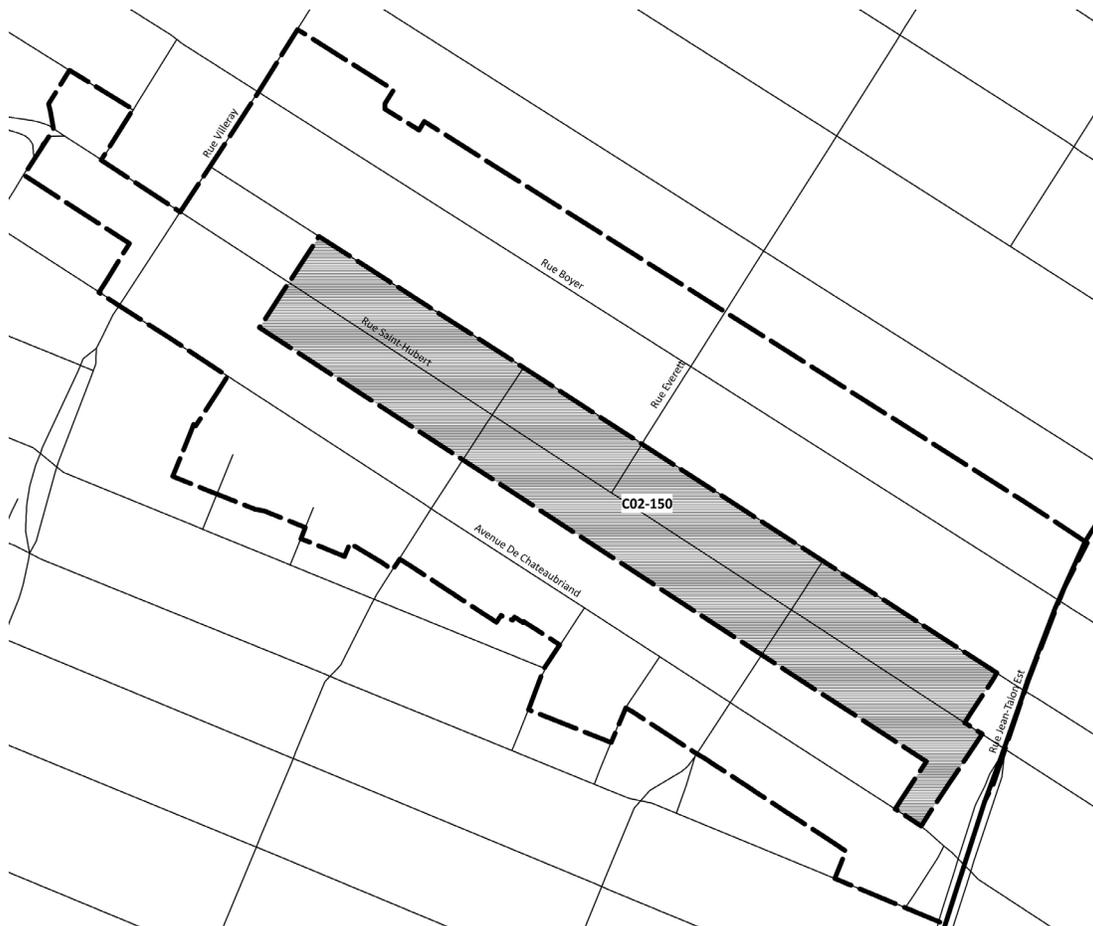


ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le **6 février 2024**, le projet de résolution numéro **PP24-14004** intitulé : « Premier projet de résolution PP24-14004 modifiant la résolution CA15 14 0214 pour autoriser une superficie de plancher de 102 mètres carrés du local commercial aménagé au 2^e étage du 7505, rue Saint-Hubert, malgré l'article 167 du règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension régissant les usages commerciaux aux étages des bâtiments en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

Ce projet vise la zone C02-150 qui se situe de part et d'autre de la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et Villeray.



Ce projet de résolution est à l'effet de permettre l'agrandissement du local commercial aménagé au 2^e étage du bâtiment situé au 7505, rue Saint-Hubert malgré l'article 167 du règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension qui ne permet pas, au-dessus du rez-de-chaussée, les usages commerciaux au même niveau que des logements, à la condition suivante :

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **26 février 2024 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **12 au 19 février 2024 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier au 514-868-3495.

Fait à Montréal, le 7 février 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers